

Besoin d'un avis spécialisé en dermatologie? Pensez à la télé-expertise !!!



L'URPS des Médecins Libéraux de Bretagne et le service de dermatologie du Centre Hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau ont mis en oeuvre une activité de télé-médecine pour vous permettre de réaliser des actes de téléexpertise.

L'ensemble des dermatologues du service, répondront à vos demandes

Comment faire une demande d'avis ?

1

Lors d'une consultation, vous avez besoin de l'avis d'un dermatologue pour un patient que vous prenez en charge.

2

Envoyez votre demande d'avis par mail via votre compte de messagerie sécurisée à l'une des adresses correspondantes :
Apicrypt : avisdermato.ch-cornouaille@medical29.apicrypt.org
MSSanté : avisdermato@ch-cornouaille.mssante.fr

Éléments à mentionner dans votre demande :

- vos coordonnées (nom/prénom/adresse postale/téléphone)
- le motif de votre demande
- la localisation de la lésion
- les signes associés
- et les antécédents significatifs

3

Pour une demande complète, joindre obligatoirement les éléments suivants à votre mail :

- 1 à 2 photos
- la photo du recto de la pièce d'identité du patient
- la photo de la carte vitale du patient

Vous recevrez par mail sécurisé le compte-rendu de la part du service de dermatologie



Pour une présentation plus détaillée de l'offre proposée par le service de dermatologie rendez-vous sur le site e-kermed.bzh en scannant le QR code.



Quel outil pour faire de la téléexpertise ?

Pour réaliser une demande d'avis, un compte de **messagerie sécurisée** labellisé MSSanté vous suffira. En Bretagne, il existe différents fournisseurs de messageries.

API CRYPT®

Pour les utilisateurs d'Apicrypt, la messagerie classique ne permet pas l'envoi de PJ lourdes. La solution est de télécharger les applications suivantes sur vos stores Android ou IOS.



Apiteldiag

Compléter votre formulaire de demande d'avis et joindre toutes vos photos



Apiwebmail

Réception et envoi de mails



Assistance téléphonique à l'installation

+33 (0) 3 28 63 00 65

(Appel non surtaxé)

Autres outils de messagerie sécurisée



m@iliz

La messagerie sécurisée proposée par les Ordres de santé

Quelle rémunération pour l'acte de télé-expertise ?

En téléexpertise, le médecin dit «requis» est celui qui rend l'avis spécialisé et répond à la demande du médecin dit «requérant».

Il existe deux niveaux de rémunération qui sont cotés de la manière suivante :

★ Niveau 1 - TE1

Avis donné sur une question ne nécessitant pas de réaliser une étude approfondie.

- Rémunération du médecin requis : **12 €** (dans la limite de 4 actes par an, par médecin et par patient)
- Rémunération du médecin requérant : **5 €** (dans la limite de 500 €)

★★ Niveau 2 - TE2

Avis circonstancié donné en réponse à l'exposition d'une situation médicale complexe et après étude approfondie.

- Rémunération du médecin requis : **20 €** (dans la limite de 2 actes par an, par médecin, par patient)
- Rémunération du médecin requérant : **10 €** (dans la limite de 500 €)

Bon à savoir !

Aujourd'hui le remboursement des actes se fait pour les cas suivants :

- Les patients en Affection Longue Durée
- Les patients résidant en zones dites « sous-denses »
- Les patients résidant en EHPAD ou en structures médico-sociales
- Les détenus

CONTACTS

URPS Médecins Bretagne
Anaïs GHEDAMSI - Chef de projets E-santé

a.ghedamsi@urpsmlb.org

02 99 30 36 45

Centre hospitalier de Cornouaille
Quimper-Concarneau
Marie Le GURUN - Gestionnaire de pôle
 m.legurun@ch-cornouaille.fr

02.98.52.67.54

Service de dermatologie

02 98 52 60 71

